



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

10 | 2019

L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs

L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs

Amandine Le Roux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/2483>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Amandine Le Roux, « L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs », *Comptabilités* [En ligne], 10 | 2019, mis en ligne le 15 janvier 2019, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/2483>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs

Amandine Le Roux

- 1 Entre essor des usages de l'écrit au XI^e siècle et assimilation des nouvelles pratiques issues de son emploi de plus en plus répandu au XIII^e siècle, de nombreux documents ont été élaborés, produits, puis normalisés par différentes institutions afin de servir différents enjeux religieux, administratifs, judiciaires, commerciaux ou politiques. Les milieux ecclésiastiques, longtemps détenteurs d'un monopole de l'écrit, ont également assimilé et utilisé les outils qui leur étaient proposés, dont les comptabilités, c'est ce que nous vous proposons d'observer dans ce nouveau dossier de la revue *Comptabilité(s)*.
- 2 L'intérêt pour l'étude des différents écrits a pris un nouvel élan avec les travaux pionniers de Jack Goody et de Ian Watt qui ont entraîné un vaste mouvement de renouveau historiographique sur les pratiques de l'écrit à partir de fonds d'archives diplomatiques, judiciaires, financiers ou comptables¹. Peu à peu, la notion de « Révolution de l'écrit » s'est imposée comme ciment de ce courant d'étude. Puis, les productions se sont enrichies de notions qui ont structuré les différentes réflexions. Ainsi, Michael Clanchy met en avant les bouleversements opérés dans l'usage de l'écrit entre XII^e et XIII^e siècle, tout en faisant ressortir les liens entre développement de l'utilisation de l'écriture et essor des institutions centralisées². Ensuite, Patrick J. Geary étudie la transmission des documents sous l'angle de la mémoire et de ses modes de gestion progressivement confiés aux ordres

monastiques au XI^e siècle³. Brian Street, quant à lui, s'est penché sur les interactions entre sociétés et administrations⁴. Plus récemment, Pierre Chastang ou Paul Bertrand ont soigneusement effectué « une archéologie de l'écrit » afin de réaliser une histoire de la culture écrite. Ils ont mis en avant la place de plus en plus importante de l'écrit dans la construction et la consolidation de procédés administratifs des différentes institutions qu'ils ont étudiées⁵. Enfin, dans le cadre du programme « GEMMA », genèse médiévale d'une méthode administrative, Armand Jamme a incité les chercheurs à interroger la technicité des formes de contrôle⁶, puis Thierry Pécout a posé la question des influences entre milieux marchands, institutions communales, notariat, institutions d'Église et chambres des comptes princières⁷.

- 3 Peu à peu, un courant historiographique appelé écrits pragmatiques s'est structuré autour des notions de *literacy*, scripturalité et *Schriftlichkeit*⁸ et a été très fécond ces dix dernières années⁹. Les chercheurs ont alors proposé des outils et des grilles d'analyse permettant des études de nature codicologique et diplomatique afin de comprendre la fabrique de l'écrit, notamment comptable¹⁰. L'étude des comptabilités devient alors un des principaux supports d'une étude détaillée, que cela soit la forme matérielle ou bien le contenu des comptabilités : décors des comptes¹¹, réflexion autour des notions de savoir-faire et de mise en place de pratiques comptables¹². La bibliographie des comptabilités dans les milieux étatiques, royaux¹³ ou princiers¹⁴, dans les milieux seigneuriaux¹⁵ ainsi que dans ceux urbains¹⁶, s'est considérablement enrichie. Les réflexions autour des sources comptables continuent de susciter nombre d'interrogations aujourd'hui. En témoigne, par exemple, la journée d'études portant sur les comptabilités en terres d'empire, attestant l'ampleur des sources comptables et les voies de recherche toujours ouvertes¹⁷.
- 4 Au sein de ce vaste mouvement d'études des comptabilités, les comptabilités ecclésiastiques sont étudiées, mais elles ont d'abord servi de support à la compréhension de l'économie du Moyen Âge ou à celle d'une histoire institutionnelle¹⁸. Rares sont les recherches sur les aspects matériels¹⁹. En outre, les grands projets portés ces dernières années soit par la revue *Comptabilité(s)*²⁰, soit par le colloque « Classer, Dire, Compter »²¹, n'ont que peu édité des articles portant sur ce type de comptabilités. Si les comptabilités ecclésiastiques sont étudiées, c'est souvent par le focus des échanges, des contaminations, des influences et des interrelations entre les différentes comptabilités²². Les comptabilités ecclésiastiques s'intègrent pourtant pleinement dans le mouvement d'édition de comptes qui accompagne la réflexion sur les comptabilités²³. Une approche de plus en plus analytique²⁴ et codicologique²⁵ commence par ailleurs à s'imposer. Ainsi, en 2009, la parution de l'ouvrage de Marie-Laure Jalabert portant sur le Livre vert de l'archevêque de Narbonne apporte une première contribution à l'étude des comptabilités ecclésiastiques. En dépit de la nature de la source étudiée, une copie d'un registre du XIV^e siècle, Marie-Laure Jalabert étudie non seulement la structure des chapitres, mais s'intéresse également au contenu de son support, que cela soit la lexicographie afin de relever les mots du pouvoir ou bien l'organisation du corpus des comptabilités. Pour elle, les registres sont le résultat « d'une écriture de gestionnaire »²⁶. Ensuite, Clément Lenoble, analysant les comptes de l'économie conventuelle entre 1359 et 1478, éclaire la fonction des comptes dans l'économie et l'histoire du gouvernement conventuel. Pour lui, la rationalisation comptable a transformé la vie des religieux²⁷. Pour ce faire, Clément Lenoble étudie les instruments de gestion (chapitre III), la production (chapitre IV) et le vocabulaire des comptes (chapitre V). Ces études éparses, malgré leur richesse, ne

permettent pas aux études des comptabilités ecclésiastiques de se confronter aux nombreux travaux menés sur les différentes comptabilités existantes à cette époque. Une approche globale des comptabilités ecclésiastiques demeure donc encore à mener. Dans ce domaine les travaux récents de Valérie Theis ou bien d'Armand Jamme, témoignent de l'intérêt d'une étude attentive des écrits ecclésiastiques, même s'ils ne sont pas comptables²⁸. Valérie Theis a, en particulier, étudié le système de classement et de reclassement des archives de la Chambre apostolique réalisé sous le pontificat d'Innocent VI (1352-1362). Il s'est agi d'étudier les rapports de la Chambre apostolique avec ses archives et avec l'espace au sein duquel elle avait déployé la politique pontificale, en suivant la piste de tous les documents conservés, mis en liste, à inventorier et à classer dans les archives de cette institution, documents qu'elle qualifie d'« archives au second degré »²⁹.

- 5 Au croisement de tous ces courants historiographiques appelant à la fois à des études codicologique, paléographique et lexicographique des comptabilités, mais aussi à l'édition et l'analyse des comptes, et enfin à l'analyse des comptes comme des formes mémorielles et des instruments d'une pratique économique et administrative, le présent numéro cherche à interroger les comptabilités ecclésiastiques comme instruments d'une communauté éparse et plurielle, mais qui concentre entre ses mains une grande quantité d'argent, aux usages multiples. La puissance des institutions repose en partie sur la bonne gestion de ces revenus. C'est donc tout un art de gouverner qui se dévoile ici. Dans ce lignage, les milieux ecclésiastiques, compris dans un sens large, que cela soit les institutions pontificales, épiscopales, cathédrales ou bien paroissiales, ont donc organisé et ordonné tout au long du Moyen Âge des comptabilités. Il faut donc compter, mesurer, évaluer, contrôler. Des compétences de plus en plus techniques, notamment en calcul étaient nécessaires, mais quelles étaient les connaissances techniques et la maîtrise des rhétoriques comptables des administrateurs des biens d'Église ? Qu'est-ce que les comptabilités révèlent des pratiques comptables dans les milieux ecclésiastiques ? Est-il possible aussi de déchiffrer par delà la diversité des comptabilités une unité des comptabilités issues des milieux ecclésiastiques, bref de voir s'établir des modes de gouvernement issus de pratiques communes ? Comment les institutions ecclésiastiques longtemps dominantes dans la maîtrise de l'écrit ont-elles intégré et normalisé des pratiques venues des milieux laïques, notariaux et commerciaux notamment ?
- 6 Après le temps de la « Révolution écrite », vient celui de la normalisation observé dans quatre espaces géographiques, le royaume de France et le comté de Provence, avec les diocèses de Clermont (Thomas Areal), de Troyes (Aurélié Gauthier), de Châlons (Véronique Beaulande-Barraud), les provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles et Embrun (Amandine Le Roux), la péninsule Ibérique avec le chapitre cathédral d'Oviedo (Néstor Vigil Montes) ou le principat de Catalogne, territoire de la couronne d'Aragon (Julia Conesa), le royaume d'Aragon (Esther Tello Hernández), ainsi que l'empire avec le diocèse de Strasbourg (Anne Rauner) et la péninsule Italienne avec la comptabilité de Glémone en Frioulan (Andrea Tilatti). Le temps de l'assimilation et de l'appropriation est la période envisagée dans ce numéro. Les auteurs des articles ont retenu une vaste amplitude chronologique s'étendant du XIII^e au XVI^e siècle. Ainsi, deux auteurs Néstor Vigil Montes et Amandine Le Roux ont envisagé le temps long (XIII^e-XV^e), d'autres ont privilégié l'étude de deux siècles, les XIII^e et XIV^e pour Andrea Tilatti, les XIV^e et XV^e pour Julia Conesa Soriano et Esther Tello Hernández, les XV^e et XVI^e pour Véronique Beaulande-Barraud et

Anne Rauner, enfin des séquences archivistiques plus réduites sont étudiées, le XIV^e siècle pour Thomas Areal ou le XV^e siècle pour Aurélie Gauthier.

- 7 L'étude des comptabilités ecclésiastiques offre une large échelle de choix, allant du registre à la série comptable, d'autant plus que toutes les institutions, chambre apostolique de la papauté, clercs de l'évêque, son officialité, le bureau d'écriture des chapitres cathédraux, mais aussi les paroisses ont tenu des comptes : comptes de la décime insérés dans les livres comptables du *racional*, comptes des annates, décimes et procurations, comptes du temporel de l'évêque, livres d'administration, livres de comptes, livres d'allocation des revenus du chapitre cathédral, comptes des anniversaires ou obituaires avec dates des anniversaires, compte du chambellan de l'église sont des sources importantes de revenus financiers. Les registres ont trait à la fois à une gestion économique du patrimoine d'une institution, révélant aussi les droits perçus sur des possessions, plus rarement de droits relevant de l'exercice de la justice ou d'autres pouvoirs, tels la perception de redevances. Au-delà de leur diversité, les comptes étudiés témoignent de la richesse persistante des institutions ecclésiastiques, de leur impact sur les sociétés, ainsi que des stratégies développées pour gérer l'afflux des biens.
- 8 Les études codicologiques et paléographiques réalisées par les différents auteurs de ce numéro permettent de présenter des éléments de réponses aux différentes interrogations posées, que cela soit la question de la rationalisation du processus productif, technicité et façonnement de logiques de gouvernement fabriquant des normes et une mémoire administrative, ou bien celle de la capacité à administrer et à normaliser des pratiques comptables. Tout d'abord, l'institution pontificale avec l'étude de la comptabilité des décimes partagées entre le roi d'Aragon et le souverain pontife entre XIV^e et XV^e siècle (Esther Tello Hernández), ainsi que l'étude des comptabilités des collecteurs pontificaux provençaux entre XIII^e et XVI^e (Amandine Le Roux) ouvrent l'étude des pratiques comptables dans les milieux ecclésiastiques. Puis, les comptabilités des institutions épiscopales sont analysées avec l'examen des registres de compte de l'évêque du Puy au XIV^e siècle (Thomas Areal), celui des comptes temporels de l'évêque de Troyes au XV^e siècle (Aurélie Gauthier), ainsi que l'étude de la juridiction épiscopale par l'étude des comptes de l'officialité de Châlons aux XV^e et XVI^e siècles (Véronique Beaulande-Barraud) attestent l'appropriation plurielle des comptabilités par les milieux épiscopaux. Puis l'étude des obituaires et des comptes d'anniversaires du chapitre cathédral d'Oviedo s'étalant du XIII^e au XV^e siècle (Néstor Vigil Montes) et les registres de comptes de la cathédrale de Barcelone des XIV^e et XV^e siècles (Julia Conesa Soriano) permettent de comprendre l'étendu du pouvoir territorial des chapitres cathédraux, ainsi qu'une égale maîtrise des techniques comptables à l'échelle des chanoines. Enfin, les comptes du chambellan de Glémone en Frioulan (Andrea Tilatti) et les comptes d'anniversaires des paroisses du diocèse de Strasbourg (XV^e-XVI^e siècle) (Anne Rauner) témoignent du développement des comptabilités jusqu'à une échelle plus locale. Au sein de ces comptabilités plurielles, mais pourtant similaires, différents administrateurs ont écrit, produit, compté, transmis. Leurs comptabilités présentent des formats et des règles qui leur sont propres. Elles sont le fruit du travail porté par des équipes comptables sur plusieurs dizaines d'années, voire plusieurs siècles, c'est ce que nous vous invitons à découvrir.

NOTES

1. Goody, Jack, Watt, Ian, « The consequences of literacy », dans Goody, Jack (éd.), *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968.
2. Clanchy, Michael, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, 1979, 3^e édition, Chichester/Malden, 2013.
3. Geary, Patrick J., *Mémoire ou oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996. Écrit et mémoire ont été des notions fécondes pour l'historien. Par exemple, Jamme, Armand, « Formes et enjeux d'une mémoire de l'autorité : l'État pontifical et sa construction scripturaire aux XIII^e et XIV^e siècles », *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident)*, Paris, 2009, p. 341-360.
4. Street, Brian, *Literacy in Theory and Practice*, Cambridge, 1984 (Cambridge Studies in Oral and Literate Culture, 9).
5. Chastang, Pierre, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII^e-XIV^e siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, 2013 ; Bertrand, Paul, *Les écritures ordinaires, sociologie d'un temps de révolution documentaire*, Paris, 2015.
6. Jamme, Armand (éd.), *Le pouvoir de compter et de décompter. Formes et logiques de pratiques médiévales (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, à paraître.
7. Pécout, Thierry (éd.), *De l'autel à l'écritoire. Genèse des comptabilités princières en Occident XII^e - XIV^e siècle*, De Boccard, Paris, 2017.
8. Voir notamment la synthèse réalisée par Dewez, Harmony, « Réflexions sur les écritures pragmatiques », dans *L'écriture pragmatique. Un concept d'histoire médiévale à l'échelle européenne*, publié en ligne dans les *Cahiers électroniques d'histoire textuelle du LAMOP (CEHTL)*, n. 5, 2012 (http://lamop-archive.univ-paris1.fr/IMG/pdf/article_Harmony_Dewez.pdf consulté le 18 août 2018).
9. En témoignent les différentes réunions : « Écritures grises, les instruments de travail administratif en Europe méridionale (XII^e-XVII^e siècles) » en 2013 et 2014 ; « Administrer par l'écrit », journées de recherches LAMOP/DYPAC, en 2015 ; la publication des actes du colloque « Classer, dire, compter » (Mattéoni, Olivier, Beck, Patrice (dir.), *Classer, dire, compter : discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, Institution de la gestion publique et du développement économique, 2015) ou le colloque international de Cerisy « Écrire à l'ombre des cathédrales. Pratiques de l'écrit en milieu cathédral » en 2016), thématiques approfondies dans les numéros 2, 4, 7 et 9 de la revue *Comptabilité(s)*.
10. Beck, Patrice, « Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michel Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1414) », *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, n. 1, 2010 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/76> (consulté le 4 août 2018) ; Beck, Patrice, « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique – archéologique – des documents de la pratique », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *Classer, dire, compter, discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2015, p. 31-46 ; et plus spécifiquement les numéros de la *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, dont les thématiques ont ouvert de nombreuses pistes d'études « Approche codicologique des documents comptables au Moyen Âge », 2, 2011 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/364>), « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales », 4, 2012 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/838>), « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », 7, 2015 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/1599>), « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels », 9, 2017.

11. Jéhanno, Christine, « Le compte et son décor : entre norme comptable et liberté du scribe », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015, p. 97-153.
12. « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », *Comptabilité(s)*, 7, 2015 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/1599>)
13. La bibliographie sélectionnée ne prétend pas à l'exhaustivité. Lalou, Élisabeth, *Les comptes sur tablettes de cire de la chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel (1282-1309)*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 1994, XCI ; Mattéoni, Olivier, « La Chambre des comptes du roi de France et l'affirmation de l'État au milieu du xv^e siècle : le registre KK 889 (Musée AE II 523) des Archives nationales, dans Leveleux-Teixeira, Corinne, Rousselet-Pimont, Anne, Bonin, Pierre et Garnier, Florent (dir.), *Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge (xiii^e-xv^e siècle. Entre puissance et négociation : État, ville, finances*, Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière, Paris, 6-8 novembre 2008, Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2010, p. 279-292 ; Lalou, Élisabeth, *Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis*, Turnhout, Brepols (Monumenta palaeographicae Medii Aevi), 2003 ; Lalou, Élisabeth, « Les brouillons sur tablettes de cire de la royauté française : une conservation paradoxale », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015, p. 47-57.
14. Mattéoni, Olivier (co-dir.), *La France des principautés. Les chambres des comptes, xiv^e et xv^e siècles*, Actes du colloque tenu aux archives départementales de l'Allier, Moulins-Yzeure, 6-8 avril 1995, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996 ; Leguil, Matthieu, « Faire et ordonner des comptes » dans les deux Bourgognes aux xiv^e et xv^e siècles. Uniformité ou diversité des comptabilités des principautés méridionales de l'État bourguignon ? », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015, p. 59-96 ; Boone, Marc, « L'influence des pratiques et du savoir-faire « étatiques » dans les comptes des villes flamandes et des principautés des anciens Pays-Bas aux xiv^e et xv^e siècles », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015, p. 199-215 ; Bepoix, Sylvie, Couvel, Fabienne et Leguil, Marc, « Entre exercice imposé et particularismes locaux. Étude codicologique des comptes de châtellenie des duché et comté de Bourgogne de 1384 à 1450 », *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, 2, 2011 (<https://journals.openedition.org/comptabilites/491>) ; Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419 : essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout (Burgundica, 20), 2012.
15. Chauvin, Monique, « Les comptes de la châtellenie de Lamballe », dans Devailly Guy, *Les transports au Moyen Âge. Actes du VII^e congrès des médiévistes de l'enseignement supérieur*, Rennes, 1976 ; Guilléré, Christian, Castelnovo Guido, « De la comptabilité domaniale à la comptabilité d'État : les comptes de la châtellenie savoyards », dans Coquery, Natacha, Menant, François, Weber, Florence (dir.), *Écrire, compter, mesurer 1. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Presses de l'ENS, 206, p. 213-230.
16. Glénisson, Jean, Higounet, Charles, « Remarques sur les comptes et sur l'administration financière des villes françaises entre Loire et Pyrénées (xiv^e-xvi^e siècle) », dans *Finances et comptabilités urbaines du XIII^e au XVI^e siècle*, Actes du colloque de Blankenberge, 6-9 septembre 1962, Bruxelles, 1964, p. 31-74 ; Garnier, Florian, *Un consulat et ses finances : Millau (1187-1461)*, Paris, 2006 ; Chastang, Pierre, *op. cit.* Paris, 2013 ; Menjot, Denis, « Le discours fiscal des comptes urbains des couronnes de Castille et d'Aragon à la fin du Moyen Âge », dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015, p. 305-322.
17. Balouzat, Christelle, « Les comptabilités en terres d'empire », Actes de la journée d'études organisée à Nancy le 6 juin 2018, à paraître dans la revue *Comptabilité(s)*, n. 13.
18. Debruyne, Éric, *Gestion et comptabilité de l'abbaye de Flines (1345-1356)*, mémoire de maîtrise soutenue à l'université de Lille III, 1980. L'auteur a transcrit le compte 31 H 539 aux archives départementales du Nord afin de réaliser ensuite une étude économique (Les taxes, les activités économiques et les rentes sont plus particulièrement étudiées) ; Quintin, Anne-Fleur, *Les comptes*

du chapitre collégial de Saint-Pierre de Lille (1370-1373), 1998, mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Lille III, 1998. L'auteur a étudié l'administration du chapitre à travers sa comptabilité ; Delrieu, Sabine, La comptabilité du chapitre cathédral de Mende de 1438 à 1453, mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Toulouse, 1997. L'étude des comptabilités sert une étude du chapitre.

19. Une histoire juridique d'une comptabilité des ordres monastiques est initiée par Alberti, Giovanni, Leardini, Chiara, Rossi, Gina, *L'azienda convento nei registri contabili di Santa Maria della Scala a Verona, 1345- 1355*, CEDAM, Padoue, 2008. L'étude de la comptabilité du couvent Santa Maria della Scala à Vérone permet une étude des ordres monastiques et religieux. Les auteurs ont défini les caractéristiques des comptes, puis se sont particulièrement attachés à étudier le processus du rendu de ce qui est dû au couvent. Une archéologie d'une comptabilité est proposée dans le projet de thèse de Coraline Rey, *Archives et bibliothèque à Cîteaux de l'original au « recueil » : scripturalité et visualité dans une entreprise d'écriture au Moyen-âge (XII^e siècle - début du XVI^e siècle)*, thèse en cours à l'université de Bourgogne- Franche-Comté sous la direction de Daniel Russo et d'Elia Magnani Soares-Christen. L'auteur propose d'étudier l'organisation des productions scripturaires, les pratiques archivistiques et de bibliothéconomiques de l'abbaye de Cîteaux (création et accroissement des fonds, préservation des fonds, organisation) par le dépouillement de près de 1 400 cotes d'archives. Comme les archives, comme les bibliothèques monastiques, sont construites, voire structurées, en rapport avec les principes sociaux qui servent à ordonner et montrer une institution – par des liens identitaires, des signes de reconnaissance, des valeurs d'échange, des instruments de pouvoir ou encore des liens communautaires –, l'auteur propose de montrer comme les archives de Cîteaux sont « un lieu » existant, un « lieu de savoir », matérialisant une représentation de la culture, « donnant corps au savoir et à la mémoire » (<http://www.cbma-project.eu/publications/les-th%C3%A8ses.html> consulté le 9 août 2018).

20. Dewez, Harmony, « Le Rouleau comme support des comptes manoriaux au prieuré cathédral de Norwich (mi-XIII^e – mi-XIV^e siècles), *Comptabilité(s)*, 2, 2011 ; Jalabert, Marie-Laure, « L'écriture comptable des bayles des archevêques de Narbonne, Bernard de Fargues (1311-1341) et Gaubert du Val (1341-1347), *Comptabilité(s)*, 2, 2011.

21. Dewez, Harmony, « Une simplicité trompeuse : le compte manorial monastique (Angleterre, XIII^e-XIV^e siècle), p. 153-170 ; Bernardi, Philippe, « L'enregistrement des dépenses pontificales à Avignon au XIV^e siècle. Quelques réflexions sur les sources des Grands Livres et sur le rôle des cursors », p. 1796-197 ; Smith, Darwin, « Le budget de maître Antonio Alabanti, prieur de la Santissimo Annunziata de Florence (1477-1485), p. 217-247, dans Mattéoni, Olivier et Beck, Patrice, *op. cit.*, Paris, 2015.

22. Di Pietra, Roberto et Landi, Fiorenzo (a cura di), *Clero, economía e contabilità tra Medioevo ad età contemporanea*, Roma, Carocci editore, 2007. Par exemple, dans « Contabilità e potere nel XIV secolo : il caso della cattedrale di Siena », p. 54-56, Elena Giovannoni, Angeo Riccaboni, Andrea Giorgi et Stefano Moscadelli montrent l'influence de l'appareil bureaucratique de la commune de Sienne dans l'organisation du chapitre cathédrale et la rédaction de sa comptabilité, comme celle de la sacristie ; Pécourt, Thierry (éd.), *De l'autel à l'écritoire. Genèse des comptabilités princières en Occident XII^e – XIV^e siècle*, De Boccard, Paris, 2017.

23. Sabin, Arthur (éd.), *Some manorial accounts of St. Augustine's Abbey, Bristol: being the computa of the manors for 1491-2 and 1496-7 and other documents of the fifteenth and sixteenth centuries*, Bristol record society, 1960 ; Tillotson, John H., *Monastery and society in the late Middle Ages. Selected account rolls from Selby Abbey, Yorkshire, 1398-1537*, The Boydell Press, Woodbridge, 1988 ; Vleeschouwers – Van Melkebeek, Monique, *Comptus Sigilliferi curie Tornacensis (1483-1531), le tribunal de l'officialité de Tournai et les comptes du scelleur, introduction, édition et traduction française*, Tournai, Tournai, Art et Histoire, Instruments de travail, 28, 3 vol., 2016.

24. Munch, P.A., *Pavelige nuntiers regnskabs-og dagböger* [Journaux et livres de comptabilité des nonces du pape sous le régime de la dime dans le Nord. 1282-1334], Christiania, Broegger, 1864 ;

Van Melkebeek, Monique, *op. cit.*, 2016. Grâce à l'édition des comptes du scelleur, l'auteur présente l'observance du célibat, ainsi que les négligences dans l'exécution des fonctions pastorales par le clergé, mais présente également les infractions (au repos dominical, à l'inhumation des dépouilles en terre sacrée, aux liens du mariage comme l'auto-divorce...), ainsi que les peines carcérales encourues. Les registres ne sont cependant pas étudiés pour eux-mêmes. Il n'y a ainsi pas de présentation formelle des comptes.

25. « Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes (XII^e- milieu du XVI^e siècle). Produire, échanger, contrôler, conserver », Colloque international organisé les 28-30 octobre 2015 par les Archives départementales de l'Aube.

26. Jalabert, Marie-Laure, *Le livre vert de Pierre de La Jugie, une image de la fortune des archevêques de Narbonne au XIV^e siècle, étude d'une seigneurie*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, collection Études, 2009, p. 163. La copie réalisée à la demande de Pierre de La Jugie a pour fonction de faire un inventaire des droits, dus, cens, usages et redevances perçus par l'archevêque de Narbonne. Les comptes ont une structure chronologique. Ils sont divisés, comme les comptes des bayles, entre registres des dépenses et registres des recettes ; Dewez, Harmony, *Connaître par les nombres. Cultures et écritures comptables au prieuré cathédral de Norwich (1256-1344)*, thèse de doctorat non éditée, 2014 ; Dewez, Harmony, « Medieval Accounting Memoranda from Norwich Cathedral priory », *Thirteenth-Century England XIV. Proceedings of the Aberystwyth and Lampeter Conference, 2011*, Woodbridge, Boydell, 2013, p. 27-42.

27. Lenoble, Clément, *L'exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les Franciscains d'Avignon (XIII^e-XIV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 11. L'auteur a analysé les comptes des Franciscains d'Avignon à la fois dans une perspective théologique, celle de l'histoire du salut, et dans une dimension socio-politique, celle de la définition et de l'organisation de la communauté des fidèles (p. 17).

28. Jamme, Armand (dir.), *Le Souverain, l'Office et le Codex. Gouvernement de la cour et techniques documentaires dans les Libri officiariorum des papes d'Avignon (XIV^e - XV^e siècle)*, Rome, 2014 (Sources et Documents publiés par l'École française de Rome, n°3) ; Theis, Valérie, *Le monde de la Chambre apostolique (XI^e-XIV^e siècles); Ordonner les archives, penser l'espace, construire l'institution*, mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches, 2016.

29. <http://www.uvsq.fr/pratiques-de-l-ecrit-pratiques-de-l-espace-recherches-sur-les-techniques-de-gouvernement-en-europe-xie-xve-s-par-valerie-theis-374345.kjsp?>

RH=1365434788921 (consultation le 19 juin 2018).

AUTEUR

AMANDINE LE ROUX

LAMOP, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

amandine.le.roux@free.fr